



Droits assedic salarié d'entreprise depuis 5 ans

Par Visiteur

Je suis salarié d'une entreprise depuis plus de 5 ans, en cours de licenciement.
Parallèlement, je suis gérant non associé et non salarié d'une agence immobilière.
Aurai-je droit au chômage?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis salarié d'une entreprise depuis plus de 5 ans, en cours de licenciement.
Parallèlement, je suis gérant non associé et non salarié d'une agence immobilière.
Aurai-je droit au chômage?

OUI, vous serez bien évidemment indemnisé par les ASSEDIC dans le cadre de l'allocation d'aide au retour l'emploi puisque vous ne percevez par ailleurs aucun revenu professionnel.

Si toutefois vous veniez à percevoir des revenus tirés de votre gérance (hors dividendes sociaux), il est possible de les cumuler avec votre indemnisation chômage, pendant un délai de 18 mois et sous réserve que ces revenus ne dépassent pas 70% de votre dernier salaire.

Très cordialement.